

Direction de l'Urbanisme

Service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme réglementaire

2019 DU 273 – Atelier Seine – Livre Blanc pour le site de la Seine dans Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, en novembre 2018, à l'occasion des débats liés à l'extension mineure du périmètre du site de la Seine inscrit sur la liste patrimoine mondial de l'UNESCO et à la création d'une zone tampon, il vous avait été annoncé la création d'un Atelier Seine réunissant tous les acteurs concernés afin de définir une vision commune pour le fleuve qui traverse la capitale.

Il s'agissait de mettre en partage le grand nombre d'initiatives existantes nées de la multiplicité des acteurs, des visions, des projets le concernant.

Cet atelier ouvert à toutes les parties prenantes de la Seine, a été l'occasion de regrouper des institutions dont notamment l'État, HAROPA-Ports de Paris, Voies Navigables de France et des représentants des acteurs économiques, des groupes politiques, des associations de riverains ou de protection de la Seine, des représentants d'usagers, des représentants des cyclistes, des noctambules... L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a animé ce travail et rédigé la synthèse des échanges.

L'atelier Seine est un espace de dialogue et d'échanges complémentaire aux instances existantes telles que le Comité des Usages Fluviaux (CUF) porté par le Préfet de Région, le Conseil d'administration HAROPA-Ports de Paris ou encore la Délégation interministérielle à la Vallée de la Seine. Il s'est aussi inscrit en accompagnement des documents liés à la gestion du fleuve et de ses abords tel que le Schéma d'aménagement fluvial de la Seine réalisé par l'État et qui vise à préciser les grandes orientations stratégiques qui doivent gouverner l'usage partagé de la Seine et de ses berges ainsi que le Schéma d'orientation des berges et des ports dans Paris (SOB) en cours d'actualisation, établi par HAROPA-Ports de Paris, qui s'attache à définir et préciser les destinations des différents espaces qu'il gère.

Le périmètre retenu de l'Atelier Seine concerne la séquence de la traversée de la Seine dans Paris - soit 13 km de l'amont à l'aval - auxquels il convient d'ajouter les 3 km des berges du Bois de Boulogne. Cette séquence représente un total de 30 km de berges en additionnant la rive gauche, la rive droite et les îles. Ainsi, il ne traite pas seulement du fleuve en lui-même et ne se limite pas au périmètre protégé par l'UNESCO et couvre, en fait, l'ensemble du linéaire des berges, comprenant les quais bas et quais hauts avec les projets urbains et donc de son paysage dans sa globalité en relation avec le reste de la ville. Son

périmètre est plus restreint en linéaire que celui du Comité des Usages Fluviaux (CUF) qui couvre l'ensemble du linéaire des berges à l'échelle de la Région mais à l'inverse, il ne se limite pas au fleuve et s'intéresse aussi à l'épaisseur de la ville qui lui est attenante.

L'Atelier Seine s'est défini dès l'origine comme un lieu d'échanges, de partage pour l'élaboration d'actions pour préserver et valoriser le paysage exceptionnel de la Seine dans Paris et sa richesse patrimoniale. Il s'institue comme une instance de dialogue au sujet des différents projets, à venir en relation avec ce site, portés par la multitude des acteurs impliqués, et comme un lieu d'élaboration d'une doctrine globale sur le grand paysage du fleuve, intégrant l'ensemble des enjeux auxquels il est confronté, dont celui du réchauffement climatique pour lequel il a un rôle essentiel à jouer pour en limiter les effets.

Il s'est aussi inscrit en parallèle des réflexions menées sur l'évolution de la gouvernance des ports d'HAROPA. Annoncée par le Premier Ministre en novembre 2018, la fusion des ports de Paris, de Rouen et du Havre au sein d'un même établissement au 1^{er} janvier 2021, donnera lieu à des évolutions législatives et à une concertation avec les territoires concernés. La Ville de Paris soutient sur le principe cette démarche car une vision globale de la logistique maritime et de la logistique fluviale à l'échelle de l'axe Seine est essentielle pour conforter la place de la voie d'eau pour la desserte de la région capitale. Avec le passage à une structure plus large, la question de la gouvernance territoriale locale du fleuve et de ses rives se posera toutefois dans des termes différents. La Ville de Paris souhaite donc que la gouvernance de cette future instance permette d'associer étroitement, et d'avantage qu'aujourd'hui, chaque collectivité territoriale aux décisions concernant son ressort territorial.

L'Atelier Seine s'est décliné à travers plusieurs ateliers de travail organisés tout au long de cette année 2019 :

- **Atelier 1** (janvier 2019) : **Séance d'installation**. Ce premier atelier a été l'occasion de débattre des travaux de l'Atelier Seine et de leurs finalités. L'objectif commun retenu a été d'aboutir à un Livre blanc à la fin de l'année 2019, comprenant un corpus commun stratégique et un cahier de contributions des acteurs organisé autour de 4 grandes orientations :

- renforcer la Seine comme bien commun;
- diversifier les usages en bord de Seine;
- favoriser la réappropriation du fleuve ;
- embellir et magnifier le patrimoine du site de la Seine.

Ce premier travail a ainsi permis de définir les thématiques qui ont été développées lors de différents ateliers de travail :

- **Atelier 2** (mars 2019) : **Le paysage, le patrimoine du site de la Seine**. Cet atelier a été l'occasion de souligner l'importance de conserver un patrimoine vivant et de permettre aux Parisiens de se réapproprier le fleuve et d'aborder les questions liées au périmètre UNESCO, la zone tampon et le plan de gestion et de valorisation à venir.

- **Atelier 3** (avril 2019) : **Construction d'une vision assemblée des projets en bord de Seine, dynamiques partagées, mises en perspective, évolution des paysages**. Le recollement des différents projets en bord de Seine a permis de montrer que ces projets ne se présentent pas comme une juxtaposition d'objets mais créent des combinaisons urbaines qui s'installent et servent de guide.

- **Atelier 4** (juin 2019) : **Usages du site de la Seine**. La diversité des usages, les évolutions en cours, les difficultés de cohabitation parfois et les équilibres possibles : trafic fluvial et logistique,

économie touristique et de loisirs, biodiversité, renaturation, îlot de fraîcheur..., ont été montrés et analysés lors de cet atelier.

- **Atelier 5** (septembre 2019) : **Le cahier des prescriptions architecturales et paysagères pour la mise en valeur des berges de la Seine dans Paris**. L'atelier a porté sur la nécessaire actualisation de ce document établi conjointement par la Ville, Ports de Paris et l'État (ABF) en 1999 afin de prendre en compte l'évolution des usages et l'urgence climatique ainsi que des pistes de réflexions pour renforcer les protections dont bénéficie le site de la Seine dans le PLU tout en accompagnant les évolutions nécessaires (continuité des cheminements piétons et cyclables, renaturation des berges, etc..).

- **Atelier 6** (octobre 2019) : **Séance de synthèse et présentation du projet de Livre blanc**.

Chaque atelier a fait l'objet d'une synthèse de ses travaux accessible à tous. L'ensemble de ces synthèses a été repris dans le cadre du Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris qui vous est présenté aujourd'hui.

Au final les différents éléments de cet Atelier qui viennent de vous être exposés composent un ensemble qui a permis d'établir une vision partagée, une doctrine de ce que nous voulons pour la Seine pour les années à venir avec les grandes mutations à entreprendre, les dernières fractures à résoudre et les paysages à protéger. L'usage du fleuve et de ses berges doit évoluer pour mieux répondre aux nouveaux enjeux comme les usages évoluent dans le reste de Paris.

Le Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris, présente l'ensemble de cet important travail à travers deux volets.

Dans son volet 1, il propose une stratégie collective autour de la vision du site de la Seine comme « bien commun », son importance dans le grand paysage urbain, l'embellissement de ses espaces, son accessibilité, les continuités et la diversification des usages.

Ces grands objectifs guident les choix urbains pour lancer des projets d'aménagement de l'espace public et les choix des jurys lorsqu'il s'agit de choisir des projets. C'est une exigence commune portée par l'État, la Ville de Paris, HAROPA-Ports de Paris et VNF.

Le volet 2 rassemble les différentes contributions reçues des acteurs associés à la démarche permettant d'apprécier les grandes convergences mais aussi les nuances, voire quelques différences de points de vue concernant notamment l'équilibre entre l'espace public ouvert à tous et les activités économiques propres aux ports.

Enfin, l'Atelier Seine a installé un nouveau processus qui demande à être poursuivi et le Livre blanc propose que le travail engagé se poursuive à travers plusieurs actions :

- la mise en place d'un groupe de rédaction du Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. Ce Cahier élaboré en 1999 est né de la volonté partagée de donner une cohérence à l'évolution du site de la Seine du fait de la multiplicité des acteurs et de gestionnaires. Aujourd'hui de nouveaux sujets sont apparus comme la préservation de l'environnement, le rôle de la Seine dans la lutte contre le réchauffement climatique ou la réappropriation du fleuve avec la reconquête d'une partie des voies sur berges ainsi que les questions de mobilité et de logistique

urbaine fluviale. Il est donc nécessaire de l'actualiser et de le compléter pour l'adapter à ces nouveaux enjeux liés à l'évolution des usages et à l'urgence climatique ;

- le lancement d'un travail paysager intégrant la végétalisation et son accroissement, le rapport de la végétation avec les berges et le fleuve, le rôle des plantations et des ilots de fraîcheur ;

- la poursuite de la réflexion sur les usages en relation avec le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui caractérise le risque inondation par débordement de la Seine et préconise des mesures visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes et le Règlement particulier de police (RPP) qui régit la coexistence des différents usages de la voie d'eau. ;

- l'installation d'un groupe de travail sur le plan de gestion du bien UNESCO réunissant notamment la DRAC et la Ville de Paris.

La poursuite de rendez-vous réguliers de l'Atelier Seine doit aussi permettre d'échanger sur les projets et de pérenniser la richesse du travail collectif engagé.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver les préconisations de ce Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris et de mettre en œuvre les actions proposées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris